

Les présidens trésoriers de france conseillers du Roy généraux des finances juges
du domaine et grandes voyers en la généralité de Champagne A tous ceux qui ces présentes lettres verront Salut
sçavoir faisons que ce jourdhuy trentiesme janvier XVI C quarente quatre pardevant nous est comparut
Messire Daniel de Roussy seigneur et baron de termes en personne assisté de Messire Jean Horguelin son procureur
lequel en la présence de l'advocat du Roy comparant en personne a requis este receu à ferre et rendre
au Roy nostre sire à cause de son avènement à la couronne les foy et hommage pou un cinqiesme
et demy en dixhuict parts les dixhuicts faisant le tout en ladite terre et seigneurie de termes mouvante
de sa Majesté à cause de son chasteau de Ste Manneould à luy appartenant et acte luy en estre
octroyé dont il a dict avoir cy devant baillé son desnombrement lors de la foy et hommage par luy
faicte en ce bureau surquoy et du consentement dudit avocat du Roy avons ledit de Roussy
receu ausdit foy et hommages lesquels il a présentement faicts avec toutes les submissions au cas
requisés promis et juré fidélité au Roy et de le servir suivant la nature et qualité dudit fief à luy
enjoint de fournir de desnombrement sy fait n'est et a signé en la minute en tesmoings de quoy nous
avons fait metre et apposer le scel dudit bureau et icelles fait signer le greffier en iceluy les jours et
an que dessus